

Chapitre 12 : Participation citoyenne et émotions

Benoît Feildel

École polytechnique de l'université de Tours, CNRS UMR 7324 CITERES

Introduction

« Des théories politiques ont peu à peu introduit le débat comme une des sources de la légitimation d'une décision politique, voire, chez Habermas, comme seule habilité, sous le nom de discussion, à faire émerger les principes d'une décision réellement justifiée démocratiquement »¹, cependant, comme le note le philosophe Pierre Livet, « chez les auteurs qui sont attachés à ce qu'une décision passe par la procédure d'un débat, d'une discussion, d'une concertation, fort peu s'intéressent aux émotions qui sont mises en jeu »². Aussi, faut-il commencer par souligner un premier effort notable dans le sens de la prise en compte des phénomènes affectifs dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Celui-ci ressortit principalement des études sur les conflits et les controverses autour de l'action publique, appliquées en particulier à l'aménagement des espaces³. Notre réflexion s'appuiera notamment sur ces travaux, pour souligner, à la lumière d'un terrain d'étude particulier, un projet d'aménagement dans un espace de la proche périphérie urbaine de l'agglomération de Tours (Indre-et-Loire), l'implication des émotions dans la réception et la discussion de l'action publique par les habitants. Ainsi, nous serons amenés à évoquer successivement les différentes approches que mobilisent l'analyse des conflits et des contestations, à la lumière notamment de l'implication des émotions. Quels sont les mécanismes que l'on peut identifier pour comprendre la manière dont les émotions font réagir les habitants, orientent leurs jugements, ou plus généralement participent de la formation de ceux-ci ? Comment les émotions interviennent dans la représentation, la pratique des territoires ? Mais aussi, et surtout, comment les modalités de la concertation autour des projets d'aménagement sont susceptibles d'influer sur la sensibilité des individus aux transformations de leur environnement, ou autrement dit, sur la construction d'un certain « rapport affectif à l'espace »⁴ ?

¹ Livet Pierre (2007b), « Emotions et révision : la dynamique des débats », dans *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, éd. M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hérard Dubruel, R. Lefebvre, Paris, Éditions La Découverte, p. 339

² Livet P. (2007b), « Emotions et révision... », *op. cit.*, p. 339

³ Lolive Jacques (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, Vol. 10, n°39, pp. 109-130

Lolive Jacques (1999), *Les contestations du TGV Méditerranée. Projet, controverse et espace public*, Paris, L'Harmattan, 314 p.

Lolive Jacques (2006), « Des forums hybrides à l'esthétisation des espaces publics », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 50, n°140, pp. 151-171

Faburel Guillaume (2003), « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de territoires », *L'Espace géographique*, Vol. 32, n°3, pp. 205-223

Lecourt Arnaud (2003), *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Thèse de doctorat, Rennes, Université de Rennes 2 - Haute-Bretagne, 361 p.

Melé Patrice (2003), « Conflits, territoires et action publique », dans *Conflits et territoires*, éd. P. Melé, C. Larrue, M.

Rosemberg, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », pp. 13-32

Melé Patrice (2004), « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », *Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, UMR ESO 6590, Rennes, 21-22 octobre 2004.

⁴ Feildel Benoît (2004), *Le rapport affectif à la ville : Construction cognitive du rapport affectif entre l'individu et la ville*, Diplôme d'études appliquées, Centre d'Etudes Supérieures en Aménagement, Tours, Université F. Rabelais, 112 p.

Feildel Benoît (2010), *Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme*, Thèse de doctorat, École Polytechnique de l'Université de Tours, Tours, Université F. Rabelais, 651 p.

Nous envisagerons l'intervention sur un territoire et comment celle-ci éclaire, sous un jour nouveau, les phénomènes d'attachement, d'ancrage, d'appartenance. Nous verrons alors que les émotions interviennent à plusieurs niveaux, selon des registres variés, et que leurs influences peuvent, en ce sens, être multiples. Sur la base de ces constatations, nous serons amenés à souligner que les affects, les sentiments, les émotions constituent non seulement une donnée utile à l'organisation de l'action collective qui a pour finalité la transformation des espaces habités, mais aussi une donnée nécessaire à prendre en compte dans le processus de construction de cette action – à travers la délibération en particulier. En ce sens, nous rejoindrons les conclusions des philosophes⁵, mais aussi celles des chercheurs qui, dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme⁶, et plus généralement de l'action publique⁷, soulignent l'intérêt d'essayer de relever le défi de la prise en compte des affects aux différents niveaux de l'action publique, de la conception à la décision, en passant par la délibération. Cependant, nous verrons qu'ouvrir le champ de la réflexion au domaine affectif ne doit pas résumer l'action à cette seule dimension, ni même considérer que l'émotion soit toujours favorable ou encore que l'émotion favorable constitue une fin en soi, de l'action et avant cela de la délibération qui y prévaut. L'action publique doit tenir compte des émotions qu'elle provoque, des sentiments qu'elle suscite, des affects qui lui préexistent, et de la façon dont elle contribue à les structurer, non pas pour tenter de les contrebalancer, mais parce ces phénomènes affectifs sont susceptibles de considérablement en modifier la portée. Sachant ce fait – que nous tâcherons ici d'illustrer concrètement – il serait tout simplement irrationnel de ne pas tenir compte du poids de cette donnée affective. Il est nécessaire de ne plus seulement traiter l'émotion comme un phénomène s'opposant à l'action collective et rationnelle, mais la considérer à sa juste valeur, comme un phénomène participant pleinement de cette dernière, pour comprendre, ensuite, comment l'action collective participe en retour de la structuration de nos manières de sentir⁸, comment elle participe de la construction d'un certain rapport affectif à l'espace.

La sensibilité et la contestation

La contestation du projet : une histoire de sensibilités

Nous commencerons en présentant brièvement l'action publique – un projet d'aménagement de l'espace – qui, lors de notre enquête, était l'objet du débat. Mais tout d'abord, nous devons souligner que le projet en question se démarque des thématiques traitées traditionnellement dans la littérature sur les conflits, celle qui aujourd'hui certainement souligne le plus clairement la part des processus émotionnels et leur influence dans la conduite des projets. L'action projetée ici ne concerne pas la création d'une infrastructure d'importance, dont la réalisation serait potentiellement génératrice d'une nuisance bien identifiable, d'ordre environnemental par exemple. Le projet étudié consiste plus simplement en la volonté de

⁵ Livet Pierre (2002), *Émotions et rationalité morale*, Paris, Presses Universitaires de France, 291 p.

Livet Pierre (2007a), « Dans quelles conditions les émotions collectives peuvent-elles bloquer ou aider la délibération démocratique ? », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. XLV "Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative", n°136, pp. 111-128

Livet P. (2007b), « Emotions et révision... », *op. cit.*

Honneth Axel (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les éditions du Cerf, 232 p.

Honneth Axel (2006), *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 349 p.

Honneth Axel (2007), *La réification. Petit traité de Théorie critique*, Paris, Gallimard, 141 p.

⁶ Schmitz Serge (1998), « Participation et aménagement empathique. Réflexions à partir du cas Wallon », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, Vol. 34, n°1, pp. 77-84

Hoch Charles (2006), « Emotions and Planning », *Planning Theory and Practice*, Vol. 7, n°4, pp. 367-382

⁷ Friedberg Erhard (1993), *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Editions du Seuil, 404 p.

⁸ Durkheim Emile (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Félix Alcan, 186 p.

densifier un espace périphérique, d'urbaniser ce qui s'apparente à une ancienne zone agricole sur les franges de l'espace urbain de l'agglomération tourangelle. Il s'agit d'un espace d'environ 12 hectares, vierge de toute construction, qui s'est progressivement retrouvé, du fait des jeux combinés de l'urbanisation, isolé dans un espace alentour entièrement urbanisé. Le projet se résume donc à la volonté d'urbaniser un espace non-construit et enclavé dans un ensemble déjà pour une grande part bâti, avec une zone d'habitat collectif, une zone d'habitat individuel et une zone d'activités commerciales.

Un premier projet a été pensé sur cet espace dès la fin des années 1990. Il prévoyait notamment la construction d'un ensemble d'habitat collectif et, déjà, la densification annoncée du secteur avait suscité de vives réactions chez les habitants, riverains du projet. Au point que le bien-fondé de l'action fut contesté et le projet rapidement abandonné, en même temps que la municipalité d'alors, en grande partie pour cela, fut congédiée aux élections qui suivirent⁹. En effet, le renouvellement de l'équipe municipale prit corps autour de cet enjeu, la nouvelle équipe, fraîchement élue, assurant une densification limitée de cette zone. C'est dans ce contexte, déjà fortement marqué par l'échec d'une première action, suite à la mobilisation des habitants, et du fait du libre jeu démocratique, qu'émerge un nouveau projet. C'est ce nouveau projet et la concertation afférente¹⁰ qui ont constitué l'objet central de nos investigations. Pour sa part, ce projet prend forme dès la fin de l'année 2001. Les intentions de la nouvelle équipe municipale s'inscrivent en rupture avec l'ancien projet, mais déjà l'on constate, dans les annonces à tout le moins, une première inflexion significative, avec une hausse du nombre de logements, relativement à ce qui avait été prévu par la nouvelle équipe : entre 50 et 60 initialement, désormais ce sont 100 logements qui doivent voir le jour sur cet espace. Bien que largement remodelé, le projet ne tarde pas à susciter la contestation d'un certain nombre de riverains, la concertation publique devenant le réceptacle des divers mécontentements. Deux réunions de concertation sont notamment programmées par la municipalité, en janvier et en mars 2003, afin de désamorcer le conflit naissant. C'est principalement au niveau du nombre de logements que des changements sont apportés suite à cette réunion de concertation avec la population riveraine. Cependant, le choix de l'implantation de deux immeubles collectifs continue de susciter la défiance des riverains. La contestation monte encore d'un cran lorsqu'en 2004, les riverains du secteur pavillonnaire le plus proche de la zone d'implantation des deux collectifs, mobilisent la presse quotidienne régionale et étendent en bordure de leurs propriétés une banderole, manifestant ainsi leur mécontentement. La Nouvelle République du Centre Ouest (NRCO) se fait alors l'écho de cette protestation en titrant « *inquiétude allée des Bouleaux* ». La presse régionale rapporte ainsi les dires de ces riverains et leurs principaux griefs à l'encontre du projet de la municipalité :

« À ce jour et malgré les engagements du maire de revoir la situation, aucune de ces propositions n'a été prise en considération », signalent M. et Mme X qui voient deux collectifs implantés à seulement 20 m de leur clôture. Le maire lui-même a déclaré en réunion publique : « Le plus grand éloignement possible des habitations de la rue des Bouleaux est prévu, de 30 à 35 m au moins ». M. et Mme X ont le sentiment que cet espace n'est pas étudié et traité avec sérieux. Ils estiment être sacrifiés afin de permettre aux autres pôles de cette zone d'avoir un cadre de vie agréable et très peu densifié d'un « parc » ou au « cœur d'un îlot très calme », pour reprendre les expressions utilisées par les élus lors d'une réunion publique. Ils souhaitent que tous les partenaires de ce projet, élus, promoteur, se rendent

⁹ Aux élections municipales de 2001, le bureau de vote se situant dans le secteur directement impacté par le projet fera basculer, à quelques poignées de voix près, l'élection en la défaveur de l'édile alors aux commandes de la municipalité.

¹⁰ S'inscrivant dans un cadre légal (Art. L300-2 du code de l'urbanisme), la concertation publique mise en place a classiquement visé à recueillir les appréciations et les suggestions du public vis-à-vis du projet proposé, en mettant à disposition des populations un registre de doléances, en organisant deux réunions publiques, et en assurant une permanence de l' élu chargé de l'urbanisme. L'information relative au projet s'est effectuée quant à elle par voie d'affichage et parution dans la presse locale.

sur le terrain afin de constater les nuisances occasionnées, selon eux, par les futures constructions.
(NRCO, 30.04.2004)

La levée de bouclier ne se limite pas à ces seuls riverains et a tôt fait de se propager. Comme nous serons amenés à le voir par la suite, l'enquête menée auprès d'une quinzaine de ces habitants permettra d'identifier les ressorts de la contestation, et de constater ainsi que la dynamique émotionnelle traverse les différentes étapes de la mise en œuvre de l'action publique, qu'elle s'exprime à différents niveaux et contribue, au même titre que d'autres logiques – économiques, sociologiques, politiques – à la structuration de l'action. Quoiqu'il en soit, la contestation portera en partie ses fruits, puisque l'enquête publique et les entrevues particulières avec les élus représentants de la municipalité permettront aux riverains d'obtenir un changement d'implantation des deux collectifs. Si le parti pris initial du projet d'aménagement n'est pas fondamentalement remis en question, les contestataires obtiennent cependant gain de cause en emportant un retrait supplémentaire de 10 mètres des nouvelles constructions vis-à-vis des limites de leurs propriétés. Nonobstant ces quelques concessions à l'aménagement final, il n'en demeure pas moins que le projet aura laissé des traces chez les populations riveraines.

La sensibilité aux transformations comme révélateur des valeurs spatiales

Dans le cas étudié, si l'on ne peut pas parler de controverse au sens fort¹¹, les diverses réactions suscitées par ces deux projets successifs, et en particulier la manifestation des émotions à laquelle ils donnèrent lieu, n'en révèlent pas moins la force des valeurs qui sont assignées par les habitants à l'espace et leur participation aux logiques affectives. Précisément, l'émotion émerge du décalage entre un état du monde, ou sa projection, et les attentes de l'individu. En ce sens, les valeurs projetées sur l'espace sont bien à l'origine des émotions, et en même temps elles constituent de puissants révélateurs de ces valeurs¹². Certes, il est toujours possible que certaines actions sur l'espace ne suscitent aucune émotion, mais si les valeurs, et par là même les attentes, ne sont pas satisfaites, ou qu'exceptionnellement satisfaites, voire ne sont plus satisfaites du fait de la transformation de l'espace, à ce moment-là, il est impossible de ne pas éprouver d'émotion. Si les émotions contribuent à révéler à l'individu ses valeurs, et en particulier les valeurs qu'il projette sur l'espace, les valeurs que l'individu projette sur l'espace constituent également autant de possibilités pour l'émotion de manifester ce décalage. En outre, le rôle des émotions, en nous révélant nos valeurs, peut être double, soit de conforter, de renforcer ces dernières, soit de nous amener à les réviser¹³, par le biais notamment de stratégies cognitives ou comportementales de confrontation ou d'évitement. Les discours des habitants, réagissant ici au nouveau projet d'aménagement, non seulement illustrent cette capacité de l'individu à réviser ses valeurs, mais permettent d'entrevoir le rôle des émotions dans ce processus de révision. Ces dires nous suggèrent l'importance du phénomène de partage des émotions et la résonance qui ainsi s'opère pour l'affirmation d'un certain nombre de valeurs communes.

[Et comment vous avez vécu tous ces projets ?] Alors, nous... complètement indifférents. Par esprit de voisinage, au départ on a été en discussion quand il y avait des réunions à la Mairie. Contre à 100%, non, jamais. Mais oui, on a essayé d'avoir des améliorations. Bon, y a eu un immeuble qui a été repoussé. Pour que ce soit un peu plus convivial avec tout l'ensemble. [Et vous avez toujours été investi dans les différentes phases du projet ?] Oui, mais mollement. On a suivi... [Par contre, quand il y a eu cette proposition d'immeuble, il y a eu de la contestation ?] Ah ben c'était tous les pavillons, tous les

¹¹ Melé P. (2003), « Conflits, territoires et action publique », *op. cit.*

¹² Livet P. (2002), *Émotions et rationalité morale*, *op. cit.*

¹³ Livet P. (2002), *Émotions et rationalité morale*, *op. cit.*

riverains. Tout le monde a assisté aux réunions en donnant des suggestions. Ça allait nuire à la tranquillité, parce qu'il y avait un grand champ. Et d'un seul coup un bâtiment. Mais nous, finalement, ce champ nous gênait. Tandis que maintenant, on est dans une zone urbaine, c'est normal... (Habitant)

Cette citation illustre le caractère changeant des valeurs projetées sur l'espace. Elle suggère également la dynamique émotionnelle qui peut prendre place dans le cadre de la mobilisation des individus contre un projet, par effet de contagion, par mimétisme ou par solidarité avec le voisinage. En outre, l'on constate que le jugement porté sur le projet ne s'appuie pas uniquement sur les dimensions matérielles de ce dernier, mais qu'il s'accorde plus largement à un mode de vie, lui-même plus ou moins ancré localement. L'on remarque que l'émotion provoquée par la projection d'une action – l'anticipation d'une transformation à venir, plus que les usages effectifs conçus et possiblement autorisés – et sa comparaison avec la situation actuelle, ou la situation telle que celle-ci était projetée avant que l'action publique n'intervienne, n'est pas vécue de la même manière par tous les individus. Selon les modalités du rapport à l'espace, selon la représentation du lieu, l'on observe une sensibilité différenciée aux transformations projetées.

Les réactions, le sentiment de concernement, l'émotion ou son absence, le jugement et la force de la contestation, sont loin d'être identiques pour des habitants se trouvant dans des situations pourtant proches, mais néanmoins différentes du fait notamment de représentations spatiales variées. Ainsi, il se dégage des discours délivrés un ensemble de conditions, matérielles et idéelles, propres à éclairer la sensibilité de chacun aux transformations spatiales. L'on retrouve en outre l'effet déterminant, avant toute chose, d'une certaine intentionnalité vis-à-vis du lieu, s'inscrivant elle-même dans un parcours de vie, et plus largement dans une situation socio-spatiale donnée. De la sorte, il ne semble pas que la sensibilité aux transformations de l'espace doive être considérée comme un donné préexistant à l'action, mais bien de manière relative, selon les perspectives qui s'offrent à chacun, et les modalités d'occurrence – propres aux conditions de mise en œuvre de l'action collective – de l'éprouvé affectif. Pour les uns, attachés principalement aux aspects paysagers de leur environnement, venus s'implanter plus ou moins récemment dans cet espace, précisément parce qu'en quête de ces qualités, les émotions, l'évaluation et le jugement du projet qui en découleront, et plus généralement la sensibilité aux transformations spatiales, seront différentes de personnes véritablement ancrées localement. Pour ces dernières, implantées depuis plus longtemps sur la zone ou y ayant des attaches plus lointaines, ce qui primera, c'est moins la persistance d'un paysage, déjà soumis de longue date à des modifications substantielles, que la manière du projet, ses modalités procédurales, d'informer la qualité des relations – inscrites dans la durée – aux porteurs de l'action, qu'ils soient techniciens ou élus, et plus largement aux autres riverains du projet. Selon les contextes et les situations personnelles, l'origine des éprouvés émotionnels diffère sensiblement, invitant à une compréhension et à une conception temporelle et procédurale de l'émotion.

La part des émotions dans la concertation autour des projets d'aménagement

Les origines temporelles et procédurales de l'émotion

L'on ne saurait, lorsque s'agissant des réactions observées, attribuer les émotions que l'action publique suscite au seul jugement porté sur la qualité matérielle de l'espace projeté. Il convient non seulement de replacer la réaction émotionnelle dans l'optique des valeurs assignées à l'espace par les individus, dans le cadre d'un horizon d'attentes, mais il convient aussi de relier les émotions à leur origine temporelle, à la temporalité de l'action, à ses différents rebondissements, à ses différents renversements ; bref, d'envisager les émotions à l'aune de leur historicité.

Je crois qu'il faut tenir compte d'abord de notre propre parcours. Quand on est arrivés, on est arrivés dans une zone avec des pommiers. Et puis, nous-mêmes nous avons eu à connaître un premier projet qui concernait une autre parcelle. À un moment l'urbanisation de cette parcelle s'est posée comme question. Et là effectivement on nous a imposé... quatre années de bataille pour faire entendre notre voix et ça a été un parcours difficile... C'est cette histoire qui explique le reste aussi. On a fait les marchés, on a distribué des tracts, montré des photos, pour expliquer les points qui nous avaient pas plu dans le traitement que l'on avait fait... de nos réactions ou de l'évolution du projet au final. Avec des élus qui nous ont beaucoup insultés, même en public... des insultes ! Donc c'est vrai que l'on a subi un petit peu tout... On avait l'impression de se heurter à une volonté de ne pas prendre en compte notre positionnement. (Habitant)

Ce long extrait nous apprend, entre autres, qu'il est fondamental de relier les émotions à leur origine temporelle. L'on voit ici clairement, que pour comprendre la réaction émotionnelle, et le jugement qui en découle sur l'action publique, il convient de considérer les émotions dans une perspective temporelle élargie qui n'est pas seulement celle de l'instant de leur manifestation. Dans ce cas précis, c'est la référence à une première situation conflictuelle qui sert d'embrayeur à la contestation du projet actuel. Ainsi, l'on ne saurait sous-estimer, pour comprendre la dynamique émotionnelle, la dimension historique du conflit, avec ses pics conflictuels et ses périodes d'apaisement, la recherche de la confrontation ou alors son évitement. Ceci nous conduit à reconnaître, entre autres, le poids des situations passées et leur influence sur les situations présentes, et explique aussi en partie comment et pourquoi, sur la base du ressentiment, de la rivalité ou encore de la rancœur, naissent certaines attitudes anti-coopératives¹⁴. L'on comprend que tant que le ressentiment persistera, le groupe de ceux qui, par le passé, se seront sentis lésés ne pourra jamais réellement coopérer. Ce groupe ne pourra que s'opposer à toute forme d'action, du moins tant que celle-ci sera portée par les acteurs identifiés comme étant à l'origine du ressentiment qu'ils éprouvent.

Le conflit n'émerge pas seulement dans l'incompatibilité tangible du projet avec les attentes de certains riverains. Cette situation nous révèle que les conflits liés à l'aménagement peuvent aussi n'avoir qu'une assise spatiale faible. Les émotions peuvent également, à défaut de porter sur des attentes liées à la matérialité du lieu et à ses qualités, viser les modalités de l'action, le processus projectif et les valeurs qu'il sous-tend. En ce sens, l'absence de reconnaissance dans le processus de projet suscite un certain nombre de sentiments récurrents dans les dires des protagonistes qui, dès lors, vont constituer autant d'arguments de poids pour la contestation. Ce qui est visé, et qui provoque l'émoi des populations, c'est moins le contenu du projet en lui-même, sa dimension substantielle, que la manière de faire, sa dimension procédurale – et en particulier la non prise en compte des sensibilités habitantes, ou le sentiment que tel est le cas. Le débat sur la matérialité du lieu bien souvent ne sert que de prétexte à la reconnaissance d'une sensibilité habitante. Le conflit d'aménagement naît alors davantage « d'un sentiment de perte de puissance sur un espace »¹⁵ plus que d'un réel désaccord sur l'objet de l'aménagement, ce que confirment les dires d'habitants : « *les gens sont heureux parce qu'ils maîtrisent un peu ce qui se passe* ». L'assentiment face à l'action publique est dès lors possible sous réserve du maintien ou du rétablissement de ce sentiment de maîtrise sur l'espace. Que celui-ci soit rétabli, comme cela fut le cas sur notre terrain d'étude, du fait de l'abandon du premier projet ou par la modification substantielle apportée au projet final, ne

¹⁴ Livet P. (2007b), « Emotions et révision... », *op. cit.*, p. 123

¹⁵ Schmitz Serge (2001), « La recherche de l'environnement pertinent. Contribution à une géographie du sensible », *L'Espace géographique*, Vol. n°4, p. 322

doit cependant pas conduire à sous-estimer l'importance d'un tel sentiment dans la conduite de l'action publique et, dans certains cas, son instrumentalisation par les acteurs publics¹⁶. L'étude de la contestation vient alimenter ce point de vue quant à l'importance des sentiments dans la structuration de l'action sur l'espace. Elle montre comment l'absence de reconnaissance nourrit la contestation et l'oriente dans un sens particulier, celui notamment du conflit personnel et relationnel – propice, plus que d'autres encore, au blocage d'une éventuelle révision des valeurs. C'est ainsi que partant du sentiment de mépris enraciné dans une situation passée, l'on voit comment l'émotion, en l'occurrence l'indignation que suscite l'action publique, vécue chez certains habitants comme la répétition perpétuelle des mêmes errements, est progressivement rationalisée et sert d'argument tout au long du débat sur l'opportunité de l'action.

L'émotion comme nécessaire fondement de la concertation

Par-delà le jugement porté sur le contenu de l'action, ce qui a retenu notre attention dans ce moment de contestation, c'est l'importance de l'expérience émotionnelle négative, celle du mépris, de la colère, de la consternation. Les recherches traitant de la construction des causes collectives ont insisté sur le rôle de cet ancrage émotionnel dans la contestation de l'action publique¹⁷. Pour Olivier Voirol « les revendications prennent [...] leurs assises dans un vécu négatif lié à des formes de stigmatisation, de mépris, d'injustices, d'humiliations »¹⁸.

L'origine de la contestation peut être rapportée à cette expérience émotionnelle qualifiée de négation, de rupture avec le monde environnant. Dans un premier temps, la situation problématique est dépourvue d'intelligibilité, « elle a un caractère énigmatique et relève non pas d'un ordonnancement sensé, mais du domaine des émotions qui précède l'articulation langagière »¹⁹. Ce n'est qu'à la condition d'un processus cognitif, d'identification, que l'émotion va pouvoir être ramenée véritablement à un contenu. « L'expérience de la négation nécessite un processus *d'identification* qui repose sur un travail élémentaire de mise en intelligibilité et de constitution de cette expérience en entité sémantique repérable et partageable »²⁰. C'est ce processus d'identification des causes de l'émotion, autrement dit le passage à une représentation, à une forme de médiatisation et possiblement à un partage de la version subjective de cet éprouvé affectif, qui semble dès lors déterminant dans l'organisation du débat public et son devenir, avec, d'un côté, son impossible clôture, quand justement la difficulté se fait jour de dépasser ce stade émotionnel ou, à l'inverse, son ouverture, lorsque l'identification rend possible la structuration du débat, et une forme de « montée en généralité »²¹. Passer le stade de l'identification revient à sortir de l'expérience individuelle, pour déplacer l'émotion ressentie vers une préoccupation commune susceptible de se manifester en public. Un tel passage suppose un processus de généralisation, c'est-à-dire l'adoption de registres d'interprétation opérant une traduction de l'individuel au collectif²².

¹⁶ Bailleul Hélène (2009), *Communication et projets urbains. Enjeux et modalités de la communication entre acteurs du projet et habitants*, Thèse de Doctorat, Ecole Polytechnique de l'Université de Tours - Département Aménagement, Tours, Université F. Rabelais, 589 p.

¹⁷ Guillaud Yann et Widmer Jean (Sous la dir.) (2009), *Le juste et l'injuste. Emotions, reconnaissance et actions collectives*, Paris, L'Harmattan, 298 p.

Traïni Christophe (Sous la dir.) (2009), *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 300 p.

Voirol Olivier (2009), « De l'expérience négative à l'agir politique : construction et clôture des causes collectives », dans *Le juste et l'injuste. Emotions, reconnaissance et actions collectives*, éd. Y. Guillaud et J. Widmer, Paris, L'Harmattan, pp. 111-130

¹⁸ Voirol O. (2009), « De l'expérience négative à l'agir politique... », *op. cit.*, p. 111

¹⁹ Voirol O. (2009), « De l'expérience négative à l'agir politique... », *op. cit.*, p. 115

²⁰ Voirol O. (2009), « De l'expérience négative à l'agir politique... », *op. cit.*, p. 116

²¹ Lolive J. (1999), *Les contestations du TGV Méditerranée...*, *op. cit.*

Lolive J. (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby... », *op. cit.*

²² Boltanski Luc (1984), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 51, n°1, p. 3-40

Pour autant, ce passage ne se limite pas aux seuls processus cognitifs. Là encore, la généralisation n'est pas étrangère au domaine de l'émotionnel. Elle s'appuie sur l'émotion, sur son mode impératif, sur la garantie qu'elle assure quant à l'« authenticité de l'engagement »²³. La mobilisation sollicite pleinement l'émotion, au risque d'ailleurs d'une certaine forme d'instrumentalisation, d'une « expression stratégique des émotions »²⁴, qui n'est dès lors pas sans être équivoque.

Cela étant, l'on se doit de contrevenir à l'idée que toute émotion, en particulier suscitée par l'action publique, serait systématiquement l'objet d'une identification, d'une interprétation et donnerait ainsi lieu à un processus de montée en généralité. Le conflit, si conflit il y a, résulte bien souvent de cette absence. Le conflit vient de ce déni de reconnaissance, de cette impossibilité qui est faite d'identifier et d'interpréter le vécu affectif. Si comme le soutient le sociologue et philosophe Axel Honneth²⁵, la demande sociale de reconnaissance s'avère aujourd'hui grandissante – au point d'ailleurs qu'elle tendrait à s'imposer comme une norme de nos sociétés – cela implique, entre autres considérations, de ne plus laisser de côté cette thématique centrale de l'action, celle des émotions, dont la prise en compte commence par cet effort de reconnaissance. Un effort qui n'est par ailleurs pas antinomique d'une exigence forte vis-à-vis de l'évaluation des vécus affectifs. En ce sens, il semble que le débat public, la concertation autour des projets d'aménagement, constitue une solution au blocage que peuvent constituer certaines émotions et la difficulté qui leur est plus ou moins directement liée, la révision des valeurs, à condition de ne pas éliminer *a priori* les émotions, de ne pas redouter que celles-ci contaminent la décision et introduisent des impuretés dans la rationalité démocratique.

Vers une réévaluation de l'émotion dans l'action publique

Comment les émotions (re)dessinent l'espace public du débat

Il faut se garder d'une conception intellectualisée, nous dit Jacques Lolive, « qui gommerait le rôle des émotions dans la constitution d'un espace public et, au-delà, durant tout son fonctionnement »²⁶. Pour notre part, nous avons pu observer que la contestation et la mobilisation d'une partie des habitants s'alimentaient principalement de l'émotion suscitée par la conduite de l'action, un « *sentiment de consternation extrême* », un « *sentiment d'injustice* », un « *sentiment de mépris* », et que ces divers sentiments étaient propices à une mise en récit de l'expérience négative susceptible de contribuer à l'adhésion d'un plus grand nombre à la contestation de l'action. Nous avons vu le rôle que tenaient les émotions dans la formation d'un sentiment d'injustice politique et sa capacité à fédérer les acteurs. L'émotion accompagne le moment de basculement dans l'épreuve critique, et participe largement à amplifier et à orienter l'action. En ce sens, « les émotions ne s'opposent pas toujours à l'usage public de la raison » et sont susceptibles de trouver « leur place dans un espace public défini par des exigences de justification »²⁷. Ce qui, il faut bien l'admettre, est loin d'être le cas dans la conception dominante de l'espace public. « L'émotion [y] est prise comme un phénomène intérieur dont les manifestations ont des effets disruptifs ; elles sont de ce fait sanctionnées et

²³ Livet Pierre et Thévenot Laurent (1997), « Modes d'action collective et construction éthique : les émotions dans l'évaluation », dans *Les limites de la rationalité et la constitution du collectif : rationalité, éthique et cognition*, éd. J.-P. Dupuy et P. Livet, Paris, La Découverte, p. 415

²⁴ Traïni C. (Sous la dir.) (2009), *Emotions... Mobilisation !*, *op. cit.*, p. 350

²⁵ Honneth A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, *op. cit.*

Honneth A. (2006), *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, *op. cit.*

Honneth A. (2007), *La réification. Petit traité de Théorie critique*, *op. cit.*

²⁶ Lolive J. (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby... », *op. cit.*, p. 129

²⁷ Lolive J. (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby... », *op. cit.*, p. 129

réprimées »²⁸. Cela étant, d'autres conceptions semblent possibles et qui laisseraient, comme le suggèrent Patricia Paperman, Pierre Livet ou Nathalie Blanc²⁹, une place à part entière à la dynamique émotionnelle, sans d'emblée considérer l'émotion comme l'expression d'un phénomène irrationnel – à refouler autant que faire se peut. Si l'on envisageait l'espace public pour ce qu'il est véritablement, c'est-à-dire avant tout un lieu « d'ajustement réciproque des conduites »³⁰, l'utilité sociale des sentiments nous serait ainsi révélée³¹. Leur fonction, sorte de « catégorie opératoire dans une orientation pragmatique », nous obligerait dès lors à les considérer à leur juste valeur, comme « des phénomènes publics, observables, rationnels »³². Mais pour cela, il convient de ne pas négliger la dimension d'évaluation morale contenue dans l'expression des émotions, le fait qu'elles sont de puissants révélateurs de valeurs, se trouvant au fondement des jugements. Parce qu'elles incarnent cette dimension morale, cette « façon d'apparaître aux autres qui n'est pas simplement celle d'autres objets vivants ou inanimés »³³, les émotions constituent des formes de résistance aux nouvelles pratiques de « réification »³⁴ qui tendent nier l'humanité spécifique à chacun et à considérer les êtres indépendamment du monde vécu auquel ils appartiennent.

Clairement, ces pistes encouragent la prise en compte d'une dimension de la réalité jusque-là marquée du sceau irrationaliste et, à ce titre, largement délaissée. Cela étant, l'on voit aussi que la prise en compte, relativement nouvelle, de cette réalité devrait participer d'un profond renouvellement des conceptions de l'action publique territoriale et des modalités du débat qui prend forme autour de celle-ci. Le premier pas en ce sens reviendrait à reconnaître que la description traditionnellement opérée des phénomènes qualifiés de NIMBY, « *Not In My Back Yard* », n'est guère suffisante et, de fait, satisfaisante, pour appréhender la complexité des modalités de la contestation, en particulier pour ce qui concerne ses dimensions affectives. Comme le soulignait déjà Georg Simmel³⁵, il faut aller à l'encontre de cette vision dominante, celle du conflit uniquement destructeur, pour se rendre à l'évidence que le conflit est aussi constructeur de liens, de groupes, de valeurs. Il faut également ne pas négliger le rôle des émotions, en particulier dans le cadre du conflit, dans ce qu'elles peuvent amener à conforter ou à réviser les attentes, les valeurs, les préférences. S'il ne faut pas non plus sous-estimer le caractère bloquant de certaines dynamiques émotionnelles³⁶, il semble pour autant que ces attitudes dépendent moins du processus émotionnel en lui-même que de la manière dont celui-ci reçoit audience dans le cadre du débat public ou, plus généralement, de la façon dont la conduite du débat permet l'expression de telles émotions. Quoiqu'il en soit, ces constats plaident clairement en faveur d'une attention qui ne serait pas systématiquement teintée de jugement moral à l'égard des dynamiques émotionnelles. La capacité des émotions de nous révéler nos valeurs, de nous permettre de les conforter ou de les réviser et, de fait, de participer de la formation, de l'affirmation, de la révision, des préférences est de nature à aider dans la cadre de l'élaboration des projets.

²⁸ Paperman Patricia (1992), « Les émotions et l'espace public », *Quaderni*, Automne, n°18, p. 94

²⁹ Blanc Nathalie (2008), *Vers une esthétique environnementale*, Versailles, Editions Quae, 225 p.

³⁰ Paperman P. (1992), « Les émotions et l'espace public », *op. cit.*, p. 94

³¹ Elster Jon (1995), « Rationalité, émotions et normes sociales », in Paperman P., Ogien R. (dir.), *La couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 33-64

Elster Jon (2003), *Proverbes, maximes et émotions*, Paris, Presses Universitaires de France, 182 p.

Nussbaum Martha (1995), « Les émotions comme jugements de valeur », in Paperman P., Ogien R. (dir.), *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 19-32

Nussbaum Martha (2011), *Les émotions démocratiques. Comment former le citoyen du XXIe siècle ?*, Paris, Flammarion, 204 p.

³² Paperman P. (1992), « Les émotions et l'espace public », *op. cit.*, p. 94

³³ Paperman P. (1992), « Les émotions et l'espace public », *op. cit.*, p. 106

³⁴ Honneth A. (2007), *La réification...*, *op. cit.*

³⁵ Simmel Georg (1908), *Le conflit*, Saulxures, Circé, 162 p.

³⁶ Livet P. (2007a), « Dans quelles conditions les émotions... », *op. cit.*

Le processus de territorialisation émotive : concertation et rapport affectif à l'espace

Il faut également noter que l'émotion, à travers cette capacité à cimenter, fédérer, la communauté territoriale, ouvre à un processus de « territorialisation réactive »³⁷ et émotive. L'action publique participe d'un phénomène réactif, sur le mode principalement émotif, susceptible de produire un ensemble de territorialités nouvelles et de structurer ainsi le rapport des habitants à l'espace. À travers le projet, se révèle une logique territoriale et affective, un rapport affectif à l'espace qui, à défaut de préexister à l'action, se trouve directement activé par cette dernière et de la sorte devient opératoire. C'est ainsi que l'on a pu observer, chez les habitants rencontrés, à partir de l'expérience émotionnelle suscitée par l'action publique, l'affirmation d'un véritable ancrage, d'une adhésion aux valeurs projetées sur l'espace et la revendication ce faisant d'une identité territoriale forte. Dans ce cas, le rapport affectif à l'espace nous est apparu avec plus de force encore, en réaction à l'émotion qu'avait entraînée la perspective de l'action publique. L'émotion suscitée par l'action publique constitue, chez les habitants, à la fois un motif pour la contestation mais aussi un moteur susceptible de générer des effets identitaires. L'attachement à la qualité du cadre de vie, à la tranquillité, au calme, à la qualité des paysages, à leur harmonie, à leur cohérence, sont des vecteurs importants de la mobilisation. À travers ces thèmes, c'est plus généralement une nouvelle problématique qui s'ébauche, celle de l'« esthétisation de l'espace public » et d'« une nouvelle figure du sujet politique : un sujet situé, attaché et affecté »³⁸.

Ces phénomènes, d'attachement au territoire, nous ne sommes pas les seuls à avoir pu les observer, ils ont déjà été illustrés par les chercheurs s'intéressant à la dynamique des conflits autour de l'action publique territoriale³⁹. Cependant, ces phénomènes ont été principalement envisagés sous l'angle de l'instrumentalisation du rapport affectif à l'espace dans le cadre de la contestation, et peu d'entre eux ont souligné les impacts que ces phénomènes d'affirmation d'une identité territoriale, en réaction à la projection de l'action publique, pouvaient avoir sur la représentation et la pratique des espaces. Pour notre part, nous avons pu constater que ces phénomènes de territorialisation réactive et émotive ne servaient pas seulement à alimenter un régime de justification, constituant autant d'arguments susceptibles de peser dans la contestation de l'action publique, mais qu'ils étaient également susceptibles de contribuer à la structuration des représentations spatiales, lesquelles n'étaient dès lors pas sans informer d'une manière plus ou moins directe la pratique des espaces. Les sociologues Claudette Lafaye et Laurent Thévenot ont de leur côté souligné le recours systématique, à un moment ou à un autre de l'élaboration des projets d'aménagement, à ce type d'arguments : le respect des lieux, l'attachement au territoire, l'attention portée au passé. Ils y voient d'ailleurs l'actualité, dont attestent également nos investigations, « d'un principe de justification fondé sur le respect de la tradition et la grandeur d'un lien de confiance de nature domestique »⁴⁰. Par là même, ils soulignent ce que Laurent Thévenot et Pierre Livet ont depuis lors plus précisément documenté, à savoir les différentes modalités de l'engagement émotif dans les régimes de justification⁴¹ et la nécessité de ne pas opposer mais d'intégrer les ordres et les échelles de cette justification.

³⁷ Lolive J. (1999), *Les contestations du TGV Méditerranée...*, *op. cit.*, p. 135

³⁸ Lolive J. (2006), « Des forums hybrides à l'esthétisation... », *op. cit.*, p. 162

³⁹ Lafaye Claudette et Thévenot Laurent (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, Vol. 34, n°4, pp. 495-524

Faburel G. (2003), « Le bruit des avions... », *op. cit.*

Fourniau Jean-Michel (2007), « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne de sciences sociales*, Vol. XLV, n°136, pp. 149-179

⁴⁰ Lafaye C. et Thévenot L. (1993), « Une justification écologique... », *op. cit.*, p. 505

⁴¹ Thévenot Laurent (1995), « Émotions et évaluations dans les coordinations publiques », in Paperman P., Ogien R. (dir.), *La couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, p. 145-174

Livet P. et Thévenot L. (1997), « Modes d'action collective... », *op. cit.*

Pour notre part, nous insistons sur une conséquence particulière de cet engagement émotif dans l'épreuve de justification, celle qui implique une modification des représentations et des pratiques de l'espace. Tandis que certains travaux soulignent « comment le conflit est susceptible de nourrir le sentiment d'appartenance à un territoire » (Lecourt, 2003, p. 48), comment « le sentiment d'appartenance étant contesté par les choix politiques, seule la distinction par l'identité collective pouvait être érigée en rempart d'autres symboles tendant à effriter l'unité sociospatiale »⁴², ou comment les conflits environnementaux participent au façonnement de nouvelles territorialités⁴³, il nous semble important de souligner que la dynamique émotionnelle dans le cadre de la conduite des projets d'aménagement peut aussi mener à une forme de déréalisation de la communauté territoriale, tant sur le plan des représentations que sur celui des pratiques socio-spatiales.

On cherche à déménager. On nous a pris notre espace. C'est-à-dire... je ne vais plus dans le bourg. Je faisais les marchés quand... avant ces histoires-là. Tous les dimanches matin j'étais au marché. Je faisais travailler les commerçants. Et maintenant plus du tout... j'achète plus du tout ici, plus rien. Ça a détruit nos relations. Ça a eu un impact sur notre gestion... on va dire de l'espace, de notre rapport avec le centre. On a mis une certaine distance. On s'est déconnectés. (Habitant)

Conclusion

Que les intentions de ces habitants trouvent une traduction concrète, qu'elles portent réellement à conséquence, ou bien qu'elles participent à leur façon de la mise en scène d'un rapport affectif à l'espace, l'on ne peut cependant ignorer de tels phénomènes qui s'enracinent dans la dynamique émotionnelle du ressentiment. Des phénomènes jusqu'ici peu documentés et, de fait, peu pris en compte, dans le champ de l'aménagement des espaces et de l'urbanisme. Le constat de telles réactions, dans le cadre de la dynamique des débats publics en particulier, nous permet de noter que les effets de la délibération autour des projets d'aménagement, ne peuvent seulement être mesurés à l'aune de la construction, de l'affirmation, d'un certain attachement au territoire et des limites en termes de clôtures identitaires que susciteraient de telles réactions. Ils doivent aussi être envisagés pour ce qu'ils participent à certaines formes de rejet, de détachement, et nous informent ce faisant sur le caractère systémique et complexe de l'action publique en lien avec la qualité et le ménagement du rapport affectif aux espaces de vie. En ce sens, nous ne pouvons nier que les affects participent de la structuration de l'action publique et que, réciproquement, la délibération autour des projets d'aménagement produit un certain nombre d'effets sur la pratique, sur la représentation et sur le rapport affectif à l'espace. Sachant cela, il s'impose à la gouvernance et à ses acteurs d'en mesurer toutes les conséquences, en termes notamment de conduite et d'organisation du débat public. Comme nous avons pu le suggérer, à la suite d'autres auteurs, l'émotion n'est pas l'ennemi de la réflexion politique, au contraire.

Bibliographie

- Bailleul H. (2009), *Communication et projets urbains. Enjeux et modalités de la communication entre acteurs du projet et habitants*, Thèse de Doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Tours, Université François Rabelais, 589 p.
- Blanc N. (2008), *Vers une esthétique environnementale*, Versailles, Éditions Quae, 225 p.
- Boltanski L., 1984, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 51, n°1, p. 3-40

⁴² Faburel G. (2003), « Le bruit des avions... », *op. cit.*, p. 217

⁴³ Charlier Bruno (1999), *La défense de l'Environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 753 p.

- Charlier B. (1999), *La défense de l'Environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de doctorat en géographie, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 753 p.
- Durkheim E. (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Félix Alcan, 186 p.
- Elster J. (1995), « Rationalité, émotions et normes sociales », in Paperman P., Ogien R. (dir.), *La couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 33-64
- Elster J. (2003), *Proverbes, maximes et émotions*, Paris, Presses Universitaires de France, 182 p.
- Faburel G. (2003), « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de territoires », *L'Espace géographique*, Vol. 32, n°3, p. 205-223
- Feildel B. (2004), *Le rapport affectif à la ville : Construction cognitive du rapport affectif entre l'individu et la ville*, Diplôme d'études appliquées, Centre d'Études Supérieures en Aménagement, Tours, Université F. Rabelais, 112 p.
- Feildel B. (2010), *Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Tours, Université F. Rabelais, 651 p.
- Fourniau J.-M. (2007), « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne de sciences sociales*, Vol. XLV, n°136, p. 149-179
- Friedberg E. (1993), *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Sociologie, Paris, Éditions du Seuil, 404 p.
- Guillaud Y., Widmer J. (dir.) (2009), *Le juste et l'injuste. Émotions, reconnaissance et actions collectives*, Paris, L'Harmattan, 298 p.
- Hoch C. (2006), « Emotions and Planning », *Planning Theory and Practice*, Vol. 7, n°4, p. 367-382
- Honneth A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les éditions du Cerf, 232 p.
- Honneth A. (2006), *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 349 p.
- Honneth A. (2007), *La réification. Petit traité de Théorie critique*, Paris, Gallimard, 141 p.
- Lafaye C., Thévenot L. (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, Vol. 34, n°4, p. 495-524
- Lecourt A. (2003), *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Thèse de doctorat en géographie, Rennes, Université de Rennes 2 - Haute-Bretagne, 361 p.
- Livet P. (2002), *Émotions et rationalité morale*, Sociologies, Paris, Presses Universitaires de France, 291 p.
- Livet P. (2007a), « Dans quelles conditions les émotions collectives peuvent-elles bloquer ou aider la délibération démocratique ? », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. XLV « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », n°136, p. 111-128
- Livet P. (2007b), « Émotions et révision : la dynamique des débats », in Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hérard Dubrueil B., Lefebvre R. (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, Éditions La Découverte, p. 339-352
- Livet P., Thévenot L. (1997), « Modes d'action collective et construction éthique : les émotions dans l'évaluation », in Dupuy J.-P., Livet P. (dir.), *Les limites de la rationalité et la constitution du collectif : rationalité, éthique et cognition*, Paris, La Découverte, p. 412-439
- Lolive J. (1997), « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, Vol. 10, n°39, p. 109-130

- Lolive J. (1999), *Les contestations du TGV Méditerranée. Projet, controverse et espace public*, Paris, L'Harmattan, 314 p.
- Lolive J. (2006), « Des forums hybrides à l'esthétisation des espaces publics », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 50, n°140, p. 151-171
- Melé P. (2003), « Conflits, territoires et action publique », in Melé P., Larrue C., Rosemberg M. (dir.), *Conflits et territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », p. 13-32
- Melé P. (2004), « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », *Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, UMR ESO 6590, Rennes, 21-22 octobre 2004.
- Nussbaum M. (1995), « Les émotions comme jugements de valeur », in Paperman P., Ogien R. (dir.), *La couleur des pensées. Sentiments, émotions, intentions*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 19-32
- Nussbaum M. (2011), *Les émotions démocratiques. Comment former le citoyen du XXIe siècle ?*, Paris, Flammarion, 204 p.
- Paperman P. (1992), « Les émotions et l'espace public », *Quaderni*, Vol. Automne, n°18, p. 93-107
- Thévenot L. (1995), « Émotions et évaluations dans les coordinations publiques », in Paperman P., Ogien R. (dir.), *La couleur des pensées : sentiments, émotions, intentions*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, p. 145-174
- Schmitz S. (1998), « Participation et aménagement empathique. Réflexions à partir du cas Wallon », *Bulletin de la Société géographique de Liège*, Vol. 34, n°1, p. 77-84
- Schmitz S. (2001), « La recherche de l'environnement pertinent. Contribution à une géographie du sensible », *L'Espace géographique*, n°4, p. 321-332
- Simmel G., 1908, *Le conflit*, Saulxures, Circé, 162 p.
- Traïni C. (dir.) (2009), *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 300 p.
- Voirol O. (2009), « De l'expérience négative à l'agir politique : construction et clôture des causes collectives », in Guillaud Y., Widmer J. (dir.), *Le juste et l'injuste. Émotions, reconnaissance et actions collectives*, Paris, L'Harmattan, p. 111-130